

VALMAG

LE MAGAZINE DU VALTOM // N°22 - Septembre 2015

SYNDICAT POUR LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



Que devient notre bac jaune ?

P6 **VALORISATION**
Nos déchets, une ressource



P8 **TRANSPORT DES DÉCHETS**
Nos déchets sur les routes



Le paysage de la gestion des déchets ménagers est en perpétuelle mutation. Evolutions techniques, réglementaires, environnementales et sociétales jalonnent notre activité. C'est pourquoi le VALTOM doit faire preuve d'anticipation et d'adaptation.

Usagers du service public et producteurs de déchets, nous devons aussi tous intégrer ces modifications à nos modes de vie et de consommation. Nous avons vu évoluer le tri des déchets ces dernières années. Mais qu'en est-il aujourd'hui ? Comment bien trier ? Que deviennent nos déchets ? Ce numéro de Valmag vous permettra de trouver les réponses à ces questions.

Vous constaterez également le changement intervenu dans le domaine du transport des déchets sur notre territoire depuis le démarrage du pôle multifilières de valorisation Vernéa. Ces modes de transport ont été envisagés afin de répondre aux exigences environnementales et économiques que s'est fixé le VALTOM : réduction du nombre de camions sur les routes, économie de carburant, optimisation du personnel, ...

Enfin, après 1 an et demi de fonctionnement du pôle Vernéa, soumis à un contrôle complet mené par différents organes, les résultats de la surveillance de l'installation confirment la bonne exploitation du pôle. Vous trouverez dans ce numéro des éléments relatifs aux émissions atmosphériques constatées ces derniers mois, l'intégralité des résultats étant présentée sur le site www.vernea.fr. Nous pouvons être satisfaits du faible impact sur notre environnement de cette installation qui utilise les dernières technologies permettant d'afficher des niveaux d'émissions atmosphériques bien en deçà de la réglementation nationale.

De part son périmètre et la qualité de ses installations, le VALTOM est une collectivité remarquable dans le paysage national. Nous pouvons nous réjouir du service public performant et exemplaire dont nous disposons pour traiter et valoriser nos déchets.

Laurent BATTUT, Président du VALTOM



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM

OPPORTUNITÉ

AU SOMMAIRE

AU FIL DES ACTUS

RECYCLAGE

- Que devient notre bac jaune ?

VALORISATION

- Nos déchets, une ressource

TRANSPORT DES DÉCHETS

- Nos déchets sur les routes

PÔLE DE VALORISATION VERNÉA

- Une installation sous surveillance

P3

P4

P6

P8

P10



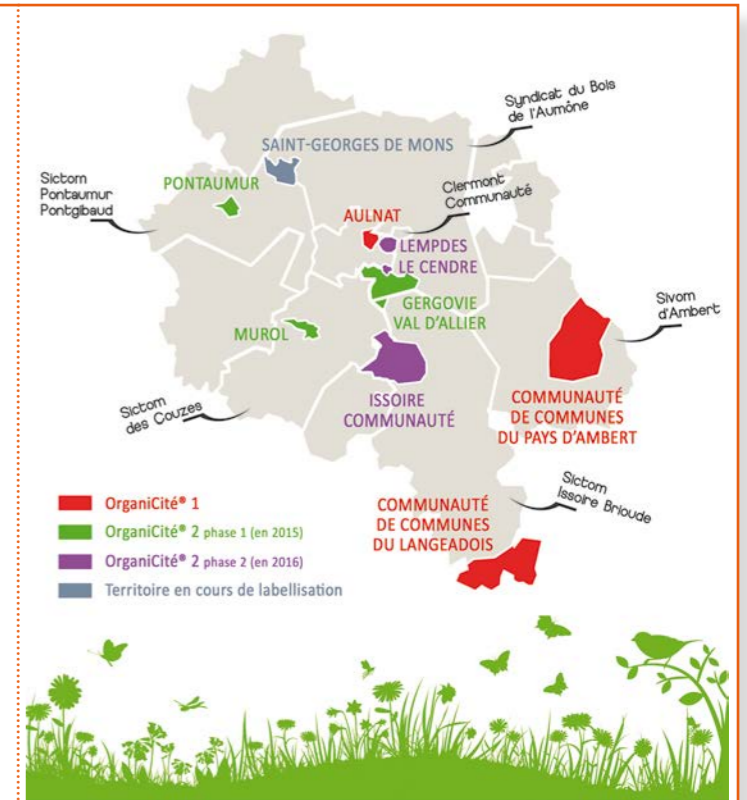
LES JOURNÉES DÉCOUVERTES DU PÔLE VERNÉA
SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

A l'occasion de la Semaine Européenne du Développement Durable 2015, le VALTOM et Suez Environnement ont ouvert les portes du pôle multifilières de valorisation Vernéa au grand public les 5 et 6 juin 2015.

Les 150 visiteurs accueillis durant ces deux jours ont pu entrer au cœur des différentes unités de valorisation des déchets : compostage, méthanisation, traitement des mâchefers, salle de commande... Cette année, la valorisation des déchets organiques était mise à l'honneur et le VALTOM mettait à disposition des visiteurs du compost produit à partir des déchets verts valorisés sur le pôle. Un stand d'information sur le compostage, animé par des maîtres composteurs était également proposé.

ORGANICITÉ 2 : C'EST PARTI !
NOUVEAUX TERRITOIRES ENGAGÉS

Après un premier bilan positif et la réalisation d'actions concrètes et pérennes (installation de composteurs grande capacité, ateliers de sensibilisation au jardinage naturel, pesées pédagogiques...), le dispositif OrganiCité®, lancé en 2013 par le VALTOM, compte de nouveaux territoires engagés. Gergovie Val d'Allier Communauté, Murol et Pontaumur ont en effet été retenus pour participer à la « deuxième vague » de l'opération. Ils bénéficient ainsi de diagnostics et d'un accompagnement personnalisé afin de mettre en place, localement, une gestion durable des déchets organiques à travers trois axes : oui au compostage, oui au jardinage naturel et stop au gaspillage alimentaire. Ces territoires seront rejoints en 2016 par Issoire Communauté, Lempdes et Le Cendre.



LE BOUGNAT NE GASPILLE PAS

Moins gaspiller de nourriture, c'est bon pour notre planète, pour notre poubelle et pour notre porte-monnaie. Cet automne, le CREE¹ Auvergne, avec le soutien de l'ADEME² Auvergne, de la DRAAF³ Auvergne et en partenariat avec le VALTOM, le Syndicat du Bois de l'Aumône, France Bleu pays d'Auvergne, le restaurant Château de Codignat, lance une action de sensibilisation auprès de foyers volontaires du territoire. Accompagnés par un animateur environnement du CREE Auvergne, ces foyers tenteront de réduire leur gaspillage au quotidien à travers différentes actions (diagnostic, pesées, conseils, ateliers de sensibilisation avec un chef cuisinier...). Et pour finir de convaincre un maximum de bougnats, un clip sera réalisé puis visionnable via de nombreux canaux de diffusion. Moins de gaspi, moins de déchets parce qu'un chou, c'est un chou !

Suivez le projet sur : www.cree-auvergne.org

ABONNEZ-VOUS AU VALMAG

Pour recevoir les prochains numéros, merci de renvoyer le coupon ci-dessous à l'adresse suivante : VALTOM – Abonnement VALMAG - 1 chemin des Domaines de Beaulieu - 63000 CLERMONT-FERRAND ou par e-mail à : frobert@valtom63.fr

Je souhaite recevoir les prochains numéros du Valmag : Par mail Par courrier

Nom : Prénom :

Mail :

Adresse :

CP : Ville :

¹CREE : Collectif Régional d'Education à l'Environnement et au Développement Durable

²ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

³DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt



QUE DEVIENT NOTRE BAC JAUNE ?

Si 84% des français disent trier régulièrement, le tri est loin d'être un geste anodin puisqu'il permet de recycler plus de 3 millions de tonnes de déchets chaque année en France (soit en moyenne 46 kg de déchets d'emballages ménagers triés par an et par habitant.)*

*sources : Eco-Emballages, rapport annuel 2014

PETIT GESTE POUR GRANDS EFFETS

Plus qu'un simple geste du quotidien, trier représente le début d'une seconde vie pour nos déchets, et ses bénéfices sont nombreux :

- **Préserver nos ressources naturelles**

26 tonnes de matières premières sont consommées chaque année par français (dont 59% non-renouvelables). Recycler permet de réintégrer des matières premières dans le circuit de production et de réduire l'extraction des ressources non-renouvelables ou en voie de raréfaction.

- **Economiser l'énergie**

Extraire des matières premières nécessite plus d'énergie que de les recycler.

- **Soutenir l'économie et l'emploi local.**

L'activité de tri génère sur le territoire du VALTOM une centaine d'emplois.

ET LE VALTOM DANS TOUT ÇA ?

Aujourd'hui, la totalité du territoire du VALTOM est desservie par la collecte sélective.

En 2014, 42 000 tonnes de déchets d'emballages ménagers ont été collectés.

Qu'il s'agisse d'une collecte en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire, celle-ci est assurée par les collectivités adhérentes au VALTOM. Le syndicat, quant à lui, a pour mission de gérer le traitement de ces déchets en contractualisant avec des centres de tri. Il assure également, pour certaines collectivités, le transport des déchets jusqu'aux centres de tri via les centres de transfert (voir p8). Trois centres de tri privés répartis sur le territoire (Clermont, Issoire et Ambert) assurent le tri des déchets collectés.

Comment fonctionne un centre de tri ?

Comment s'effectue le tri ?

Quel est l'impact réel de l'usager dans le processus ?

Pour mieux comprendre ce que deviennent nos déchets du quotidien une fois triés, direction le centre Echalié implanté à Clermont-Ferrand.



RENCONTRE AVEC BERNARD ECHALIÉ, PDG DU CENTRE DE TRI.

D'où viennent les déchets traités dans votre centre ?

Les collectes sélectives (en PAP¹ ou PAV²) proviennent essentiellement du

département ainsi que du sud de l'Allier et du Cher. Nous sommes parfois sollicités pour trier, temporairement, d'autres collectivités (en cas de pannes ou travaux de leurs centres de tri habituels par exemple) notamment des départements limitrophes ou de la Haute-Vienne.

Quels types de déchets pouvez-vous trier ?

Nous trions uniquement les collectes sélectives issues des ménages, conformes aux consignes de tri. Cela représente 45 000 tonnes de déchets traités annuellement.

Comment s'effectue ce tri ?

Les collectes arrivent en mélange et sont d'abord pré-triées mécaniquement à l'aide d'outils performants tels que des trommels

ou cribles balistiques pour séparer les papiers cartons, les plastiques et une partie des refus de tri. Des machines de tri optique, overband³ et courant de Foucault⁴ permettent de trier les résines plastiques et les métaux (acier / aluminium).

Un affinage manuel reste cependant nécessaire, il est effectué par des opérateurs de tri.

Quelles sont les conséquences d'un mauvais tri de la part de l'usager ?

Des désagréments pour le personnel voire une dangerosité, notamment avec les seringues que nous retrouvons encore trop régulièrement. Certaines erreurs de tri peuvent aussi endommager notre matériel. Nous constatons, de manière générale, une dégradation de la qualité des collectes sélectives, le taux de refus



LE POINT VERT : Il figure sur 95% de nos emballages, il permet de signaler une marque partenaire du programme de valorisation des emballages ménagers participant financièrement au dispositif Eco-Emballages. Les entreprises partenaires se mettent ainsi en conformité avec la réglementation qui impose la responsabilité élargie des producteurs (REP) étendant la responsabilité des fabricants à la gestion de leurs produits en fin de vie et valorisation des emballages qu'ils mettent sur le marché. Les fonds obtenus par Eco-Emballages sont reversés aux prestataires de collecte sélective et de traitement des emballages.

Attention !

Le Point Vert ne signifie pas qu'un emballage est recyclable, biodégradable ou recyclé.



C'est le Triman, entré en vigueur le 1er janvier 2015 qui signale qu'un produit est recyclable*.

*Sauf le verre, les piles, et les équipements électriques et électroniques.



de tri est malheureusement en progression, il s'élève à 18%. Les déchets refusés sont réorientés vers le pôle Vernéa pour être incinérés ce qui engendre des surcoûts de traitement pour la collectivité.

Combien employez-vous de salariés ?

Actuellement, nous trions pour l'équivalent de 800 000 habitants et employons 65 personnes dont 45 opérateurs de tri, une dizaine de conducteurs d'engins, 2 agents d'entretien, 2 mécaniciens, un responsable d'exploitation et du personnel administratif.

L'extension des consignes de tri sur certains territoires a-t-elle eu des conséquences sur votre structure ?

Oui, l'extension des consignes de tri actuelles, sur Clermont Communauté

et le Syndicat du Bois de l'Aumône, c'est-à-dire la prise en compte des pots et des barquettes plastiques, a engendré des réglages supplémentaires au niveau de nos machines ainsi qu'un surtri pour certains matériaux afin d'être conforme aux exigences d'Eco-Emballages.

Où envoyez-vous les déchets triés ?

Les matériaux triés sont, en grande majorité, expédiés en France dans les filières papetières, plasturgiques ou sidérurgiques pour être réintégrés dans le circuit de production.



*Certaines collectivités ont des consignes de tri élargies. Pour savoir exactement ce que vous pouvez mettre dans votre bac de recyclables selon votre lieu de résidence, contactez votre collectivité en charge de la collecte.

POUR UN TRI FACILE :

- Emballages en papier, carton, briques alimentaires, acier, aluminium, journaux et revues (débarrassés de leur film plastique) : dans le bac de tri.
- Emballages en plastique : uniquement les bouteilles et flacons dans le bac de tri.*
- Je peux laisser les bouchons sur les bouteilles, c'est plus pratique et plus propre dans le bac.
- Ne pas écraser les bouteilles plastiques mais les compacter dans la longueur.
- Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.
- Laisser les emballages en vrac et ne pas les imbriquer.



Valorisation

NOS DÉCHETS, UNE RESSOURCE

Accélération de la croissance démographique mondiale, raréfaction de certaines matières premières, développement des installations de collecte, de tri et des filières de recyclage nous invitent aujourd'hui à sortir d'un modèle économique linéaire (« extraire, fabriquer, jeter ») au profit d'une économie circulaire qui valorise l'utilisation des ressources de manière optimale pour consommer moins et surtout mieux !

Dans ce contexte, la valorisation de nos déchets en ressources est devenue primordiale.

Mais que deviennent exactement nos déchets du quotidien ? Que fabrique-t-on avec ?

La réponse en image au travers de quelques exemples ...



EXEMPLE :

27 bouteilles en plastique sont utilisées pour fabriquer une écharpe neuve.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- ① Mâchefers : résidus de l'incinération des ordures ménagères qui peuvent être utilisés en sous-couches routières.
- ② Vêtements : les textiles qui ne peuvent plus être portés sont parfois recyclés en matière isolante.
- ③ Gravats (collectés en déchèteries) : majoritairement réutilisés en couche de fondation routière.
- ④ Bois (collecté en déchèteries) : broyage puis valorisation en panneaux de particules agglomérés.
- ⑤ Placoplâtre (collecté en déchèteries) : recyclé en placoplâtre.





Transport des déchets

P.8

NOS DÉCHETS SUR LES ROUTES

Le VALTOM a notamment pour mission de mettre en œuvre un projet départemental de transport des déchets ménagers du territoire dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la maîtrise des dépenses publiques.

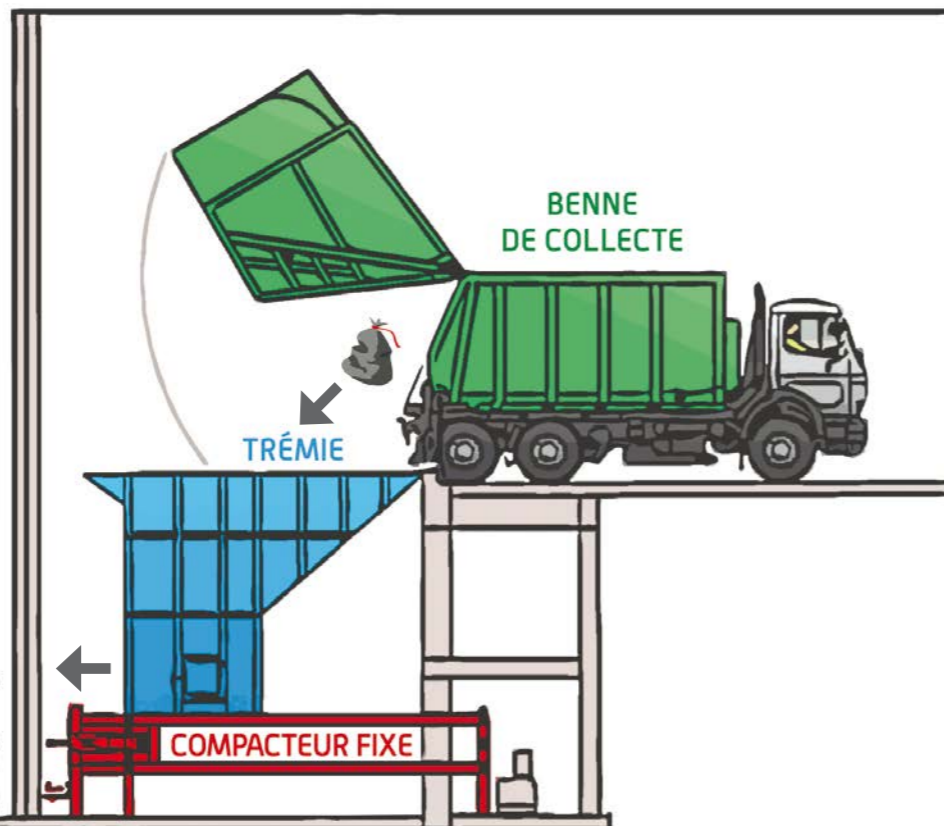
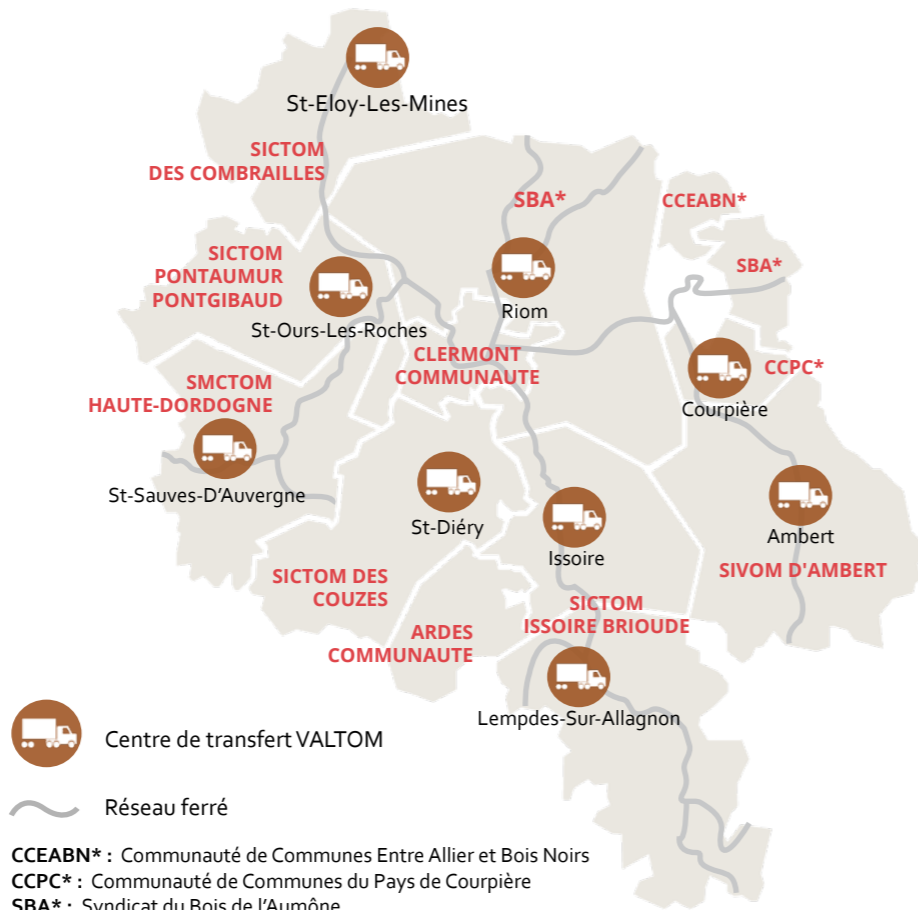
Avec la mise en place du pôle multifilières de valorisation Vernéa en 2013, une restructuration et une optimisation de l'acheminement des déchets a été nécessaire.

Depuis avril 2011, 9 centres de transfert ont ainsi été construits à proximité de voies ferrées et d'axes routiers pour mailler l'ensemble du territoire.

Ces équipements permettent de regrouper les déchets ménagers et de les compacter dans des ensembles de plus grosse capacité avant de les acheminer vers les centres de traitement appropriés (pôle de valorisation Vernéa ou centres de tri).

Ce procédé a permis de diminuer par 4 le nombre de véhicules sur les routes et d'optimiser le personnel embarqué.

Plus d'un million de kilomètres ont ainsi pu être économisés soit plus de 20 000 litres de carburant sur l'année 2014.



P.9

PRÊT POUR LE TRANSPORT PAR RAIL

Afin de diminuer davantage le nombre de véhicules sur les routes, le projet inclut la possibilité de transporter ces déchets par le rail.

Des centres proches de voies ferrées

Aujourd'hui, en l'absence de prestataire ferroviaire, le VALTOM se retrouve dans l'obligation d'utiliser la route. Néanmoins la quasi-totalité des centres de transfert sont construits à proximité de voies ferrées desservant Clermont-Ferrand et donc les principales installations de valorisation et traitement. Des terrains proches du pôle Vernéa permettront également la création d'une plateforme de déchargement des wagons quand le recours au rail sera possible.



Des caissons compatibles pour le rail

La volonté du VALTOM a été de mettre en place, dès le début, des caissons compatibles avec le transport sur wagons et homologués par la SNCF. Les caissons pourraient ainsi être déposés sur des wagons et livrés à proximité des installations de traitement.



Un nouveau centre de transfert à Saint-Sauves d'Auvergne



Depuis le début d'année, les ordures ménagères résiduelles et les déchets issus de la collecte sélective en porte-à-porte du SMCTOM de la Haute-Dordogne transitent par le centre de transfert de Saint-Sauves d'Auvergne.

Ce centre, construit par le VALTOM et exploité par le SMCTOM, vient renforcer le dispositif déjà en place, permettant d'optimiser le transport des déchets produits sur le territoire du VALTOM.

Ce sont environ 6 500 tonnes de déchets qui transiteront ainsi chaque année sur le site : après compaction, ils seront transportés par camion remorque à Clermont-Ferrand, sur le pôle Vernéa ou au centre de tri Echalière. Les déchets encombrants du SMCTOM restent quant à eux, enfouis dans l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) contiguë au centre de transfert.



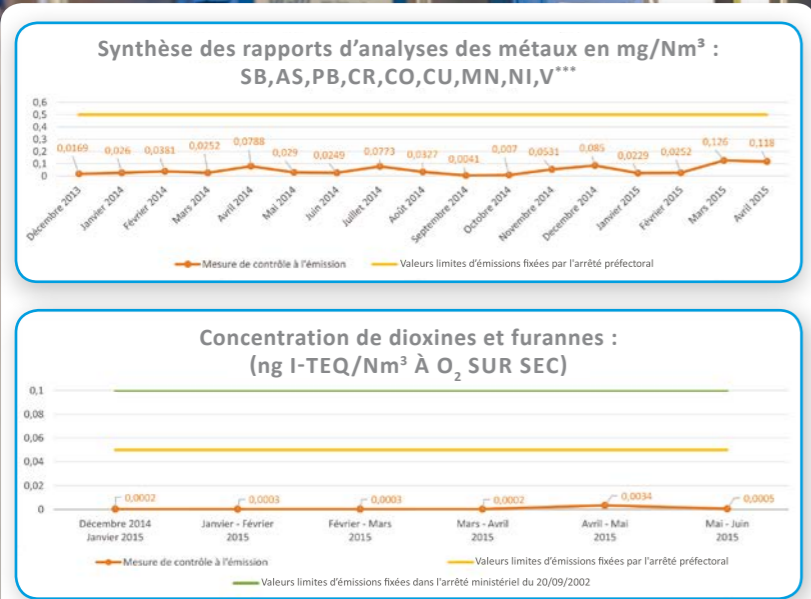
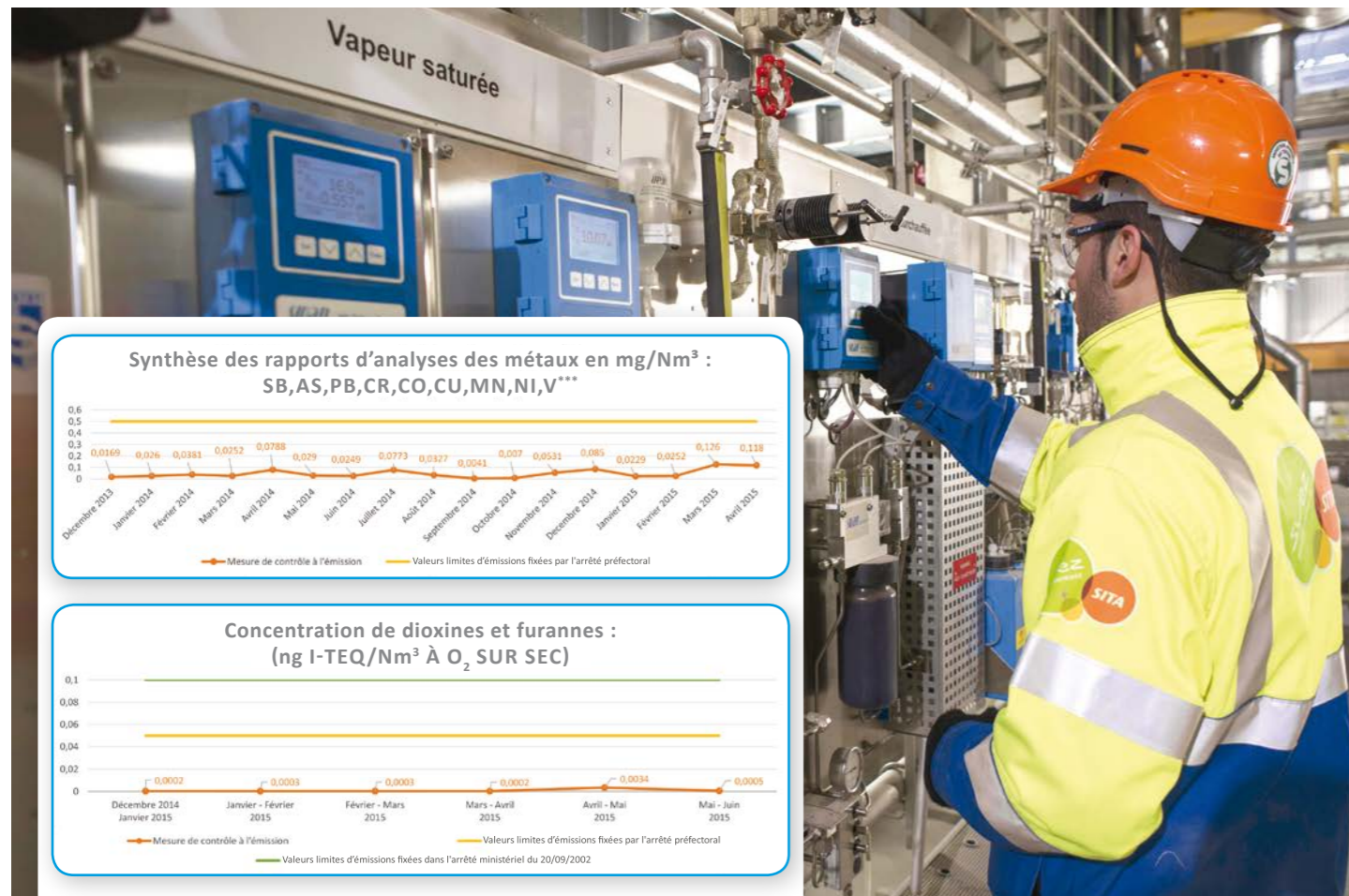
Le pôle de valorisation Vernéa est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). A ce titre et afin d'assurer le bon fonctionnement du pôle, celui-ci fait l'objet d'un programme de surveillance continu conduit par 3 organes : l'exploitant Suez, l'Etat (DREAL*) et le VALTOM. Les résultats de ce programme complet sont conformes aux exigences réglementaires.

SURVEILLANCE PAR L'EXPLOITANT, SUEZ

- **Suivi des émissions atmosphériques :** elles font l'objet d'une surveillance en continu grâce à des analyseurs qui mesurent en temps réel de nombreux paramètres.
- **Surveillance du milieu naturel :** sur un rayon de 4 km autour du site, 11 marqueurs sont suivis pour certains chaque année (air, sol, eau, lait, céréales, fruits, légumes...). Ces mesures sont menées par des organismes indépendants (association ATMO AUVERGNE et des laboratoires spécialisés en partenariat avec l'INRA** et le lycée agricole de Marmilhat).

SUPERVISION ET CONTRÔLE PAR LA DREAL

La DREAL* garantit la conformité des processus d'analyses mis en place sur le site et vérifie leurs résultats. Elle se rend régulièrement sur site pour procéder à des inspections. Elle effectue également des contrôles inopinés visant à garantir le bon fonctionnement de l'installation, en complément des contrôles effectués par des laboratoires indépendants mandatés par l'exploitant et le VALTOM.



Les émissions de métaux et de dioxines sont en deçà des seuils fixés par l'arrêté préfectoral d'exploitation du pôle Vernéa. Cet arrêté est lui-même 2 fois plus contraignant que les seuils fixés au niveau national pour les dioxines et 4 fois plus pour les dioxydes d'azote.

LEXIQUE
*DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
**INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
***Sb,As,Pb,Cr,Co,Cu,Mn,NI,V : Antimoine (Sb), Arsenic (As), Plomb (Pb), Chrome (Cr), Cobalt (Co), Cuivre (Cu), Manganèse (Mn), Nickel (Ni), Vanadium (V)

Les résultats de la surveillance des émissions du pôle Vernéa sont consultables sur le site www.vernea.fr
Retrouvez également les résultats des mesures de la qualité de l'air sur www.atmoauvergne.asso.fr

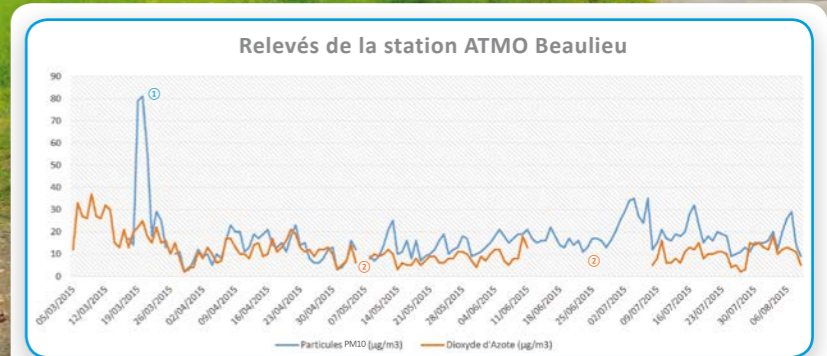
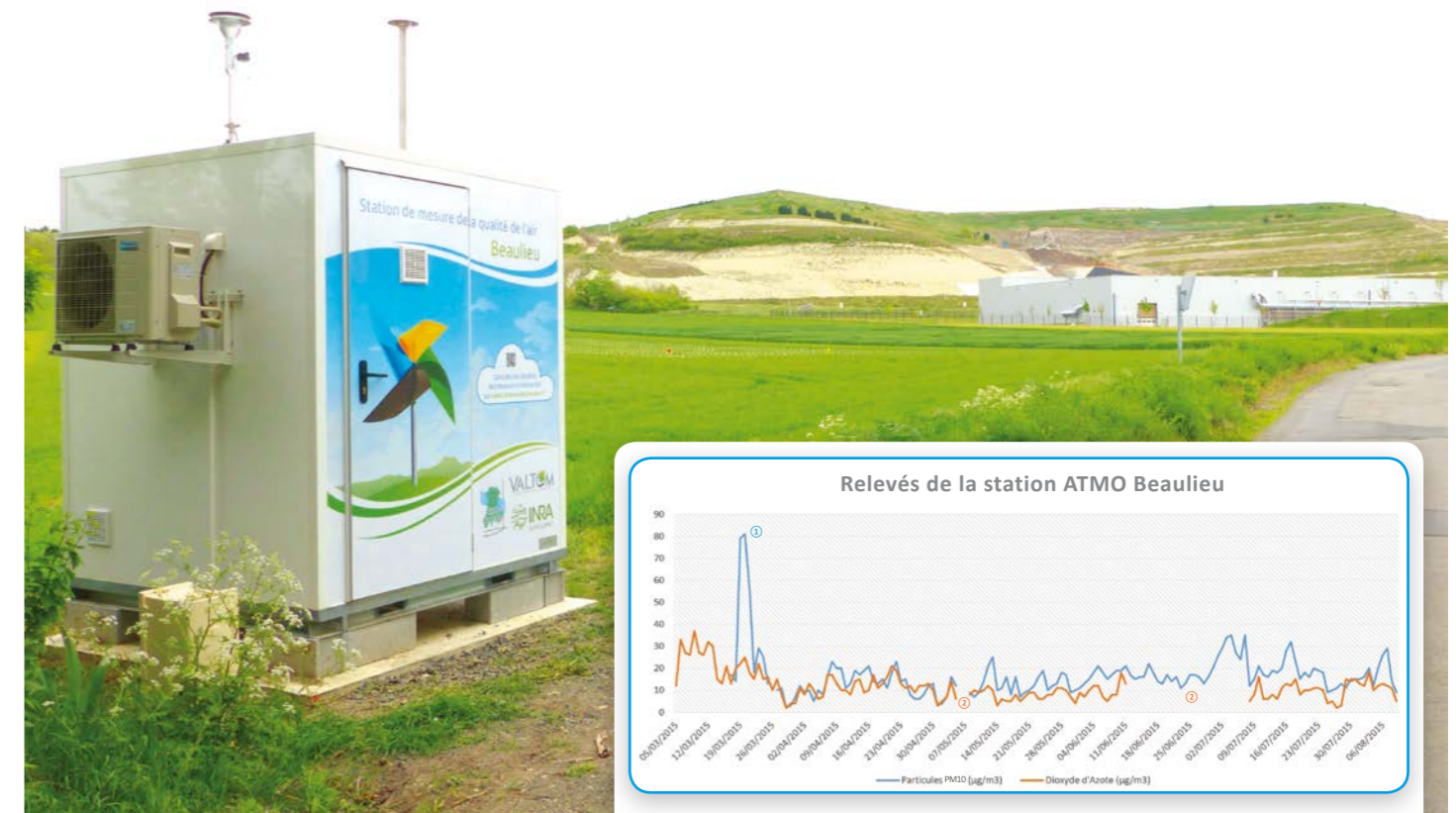
SURVEILLANCE COMPLÉMENTAIRE PAR LE VALTOM

Le VALTOM assure un contrôle régulier sur les plans :

- **environnemental :** il conduit des contrôles inopinés des émissions et un contrôle de la qualité de l'air via la station fixe de Beaulieu installée près du site.
- **économique et financier :** des experts techniques, juridiques et financiers accompagnent le VALTOM dans cette surveillance.
- **technique :** 5 agents VALTOM assurent les missions de contrôle des déchets entrant et sortant du site ainsi que du fonctionnement général de l'installation.

En parallèle, un groupe de concertation de proximité composé de riverains du pôle (associations, acteurs économiques, collectivités) se réunit régulièrement pour échanger sur le fonctionnement du pôle Vernéa.

Enfin, le VALTOM a mis en place une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), présidée par Laurent Battut, Président du VALTOM, comprenant des élus délégués du syndicat et des représentants d'associations locales. La CCSPL examine chaque année le rapport d'activité de l'exploitant.



① Le pic au mois de mars s'explique par l'alerte particules présente en Auvergne
② Disfonctionnement de la station de mesure

Concours d'affiches : le gaspillage alimentaire



EN LIGNE



www.valtom63.fr



www.moinsdedechets.com



www.trashtest.fr



Bravo

à la classe de **1^{ère} STAV***
du Lycée agricole de Rochefort-Montagne
qui remporte le concours.

Merci

à tous les participants

Les affiches sont toutes disponibles à l'adresse :

www.valtom63.fr/concoursaffiches.html

(A la connexion, aucune inscription n'est nécessaire.)

Il vous suffit de fermer la fenêtre qui s'affiche.)

*STAV : Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant

Valmag n°22 – septembre 2015

Magazine du VALTOM

1 chemin des Domaines de Beaulieu

63000 Clermont-Ferrand

www.valtom63.fr

Directeur de publication : Laurent BATTUT

Responsable de rédaction :

Olivier MEZZALIRA

Rédaction : VALTOM / L. Escuriet,

E. Julhe-Laborie, C. Joulin, F. Robert,

C. Brault, M. Barbecot

Crédit photos : VALTOM, Vernéa,

Echalier, Ecorail

Maquette et réalisation :

VALTOM / F. Dal Moro

Impression : Fusium

Imprimé sur papier PEFC

Diffusion : VALTOM

Tirage : 5 000 exemplaires



Dépôt légal à parution - ISSN : 1767 – 6339